



## A quel moment les 1952 et 1953 pourront-ils prendre leur retraite

Par **FANFAN**, le **25/06/2010** à **14:55**

Bonjour,

je suis née le 29 août 1952 et j'ai commencé à travailler le 15 juin 1969 j'ai donc 41 ans de travail dans la même société, quand pourrais je prendre ma retraite ?

Mon mari qui est né le 20 mai 1953 a commencé à travailler en mai 1970, il a eu 2 employeurs, pour lui aussi à quel moment pourra-t-il faire valoir ces droits à la retraite ?

Nous sommes tous les 2 dans le privé

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **27/06/2010** à **00:09**

Bonjour,

Normalement, ce sera 60 et 8mois pour vous et 61 ans pour monsieur, **MAIS SOYEZ PATIENT**, attendez de voir la réforme terminée car le dispositiof "carrière longue va être maintenu et étendu pour les gens qui ont commencé à travailler à 17 ans, qui auront éventuellement la possibilité de partir à 60 ans.